

**Arrêté de prolongation de la  
Période de Préparation au Reclassement**  
de Monsieur/Madame .....  
Grade .....

Le Maire (ou le Président) de .....,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L 826-2,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

*(si cela concerne un fonctionnaire à temps non complet :)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'arrêté n° ... du ... plaçant Monsieur/Madame ..... en période de préparation au reclassement pour une durée fixée par la convention de mise en œuvre de la PPR, dans la limite d'un an après la date à laquelle la période de préparation au reclassement a débuté.

Vu la convention de PPR conclue avec Monsieur/Madame ..... fixant la durée de la PPR du ... au ...

Vu le(s) certificat(s) médical(aux) plaçant Monsieur/Madame ..... en congé avec traitement :

- du ... au ... pour maladie, accident du travail,
- du ... au ... pour maternité ou adoption,

Vu que Monsieur/Madame ..... a été placé en congé (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité ou adoption, ...) pendant ... jours durant sa période de préparation au reclassement.

Considérant :

- que la période de préparation au reclassement prend fin à la date de reclassement de l'agent et au plus tard un an après la date à laquelle elle a débuté,

- que dans le cas où l'agent bénéficie de congés pour raison de santé, d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, d'un congé de maternité ou de l'un des congés liés aux charges parentales prévus aux articles L. 631-6 à L. 631-9 du même code au cours de la période, la date de fin de la période de préparation au reclassement, est reportée de la durée de ce congé.

- qu'il y a lieu de prolonger la PPR de la durée desdits congés,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La PPR de Monsieur/Madame ....., est prolongée pour une durée de ... jours à compter du ...  
La PPR prendra normalement fin au ...

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e). Une copie sera adressée au Président du centre de gestion et au Comptable de la collectivité.

Fait à ..... le ...,  
Le Maire (ou le Président),  
*(prénom, nom lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le recours peut être adressé par voie postale ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>

Notifié le .....

Signature de l'agent :

*Le présent modèle proposé par le Centre de Gestion est indicatif: il appartient à l'autorité territoriale de vérifier qu'il correspond à ses besoins et de l'amender le cas échéant*